

JOURNÉE D'ÉTUDES « LE LÉGISLATEUR POLYNÉSISIEN »

Organisée par **Alain Moyrand**, maître de conférences Droit public à l'université de la Polynésie française, sous le haut patronage de l'assemblée de la Polynésie française.

A l'heure où il est à nouveau question d'une modification constitutionnelle pour les collectivités ultra-marines, la question du « législateur », pour la Polynésie française, est centrale. Elle l'est d'un point de vue théorique : qu'est-ce qu'un législateur ? Quel est son office ? Historiquement comment et quand est-il apparu ?

Mais elle l'est aussi et surtout d'un point de vue institutionnel local. L'Assemblée de la Polynésie française, la compétence dont elle dispose et le contrôle des actes qu'elle adopte, font-ils de cet organe un « législateur » au sens classique ? Quelles sont les modifications possibles du statut actuel ?

Pour faire le point, cette journée d'étude associe des universitaires, venant de l'Université de la Polynésie française mais aussi de la Nouvelle-Calédonie et de Métropole, à des membres des juridictions administratives, des élus polynésiens et des juristes des services de la Polynésie française.

INTERVENANTS

Jeannette BOUGRAB,
conseiller d'État,

Mathias CHAUCHAT, professeur à
l'Université de la Nouvelle-Calédonie,

Marc DEBENE, professeur émérite de
l'Université de la Polynésie française,
ancien recteur d'Université,

Vaki GLEIZAL,
docteur en histoire, CAPES d'histoire,
chargé de cours à l'université

Hervé LALLEMANT-MOE, docteur en
droit, chargé de cours à l'Université de
la Polynésie française,

Sébastien LEBON, chef du
département du contentieux du
secrétariat général du gouvernement
de la Polynésie française,

Félicien LEMAIRE, professeur à
l'Université d'Angers,

Philippe MACHENAUD, secrétaire
général du gouvernement de la
Polynésie française,

Alain MOYRAND, maître de
conférences à l'Université de la
Polynésie française,

Jean Paul PASTOREL, professeur à
l'Université de la Polynésie française,

Michel TROPER, professeur émérite
de l'Université Paris-Ouest Nanterre

Modérateurs :

Maruki DURY,
Journaliste à Polynésie première,

Mike LEYRAL, rédacteur en chef
des magazines à TNTV.

avec le soutien de :



PROGRAMME DU JEUDI 9 FÉVRIER

08:30 **ACCUEIL**

09:00 **OUVERTURE**

09:30 **LA NOTION DE « LÉGISLATEUR »**

- **L'office du législateur** : Michel TROPER, professeur émérite de l'Université Paris-Ouest Nanterre
- **La genèse du législateur polynésien** : Vaki GLEIZAL, docteur en histoire, chargé de cours à l'université de la Polynésie française

Débat

PAUSE

10:45 **LA FABRIQUE DE LA LOI DU PAYS**

- **L'avènement de la loi du pays en Polynésie française** : Alain MOYRAND, maître de conférences à l'Université de la Polynésie française
- **La réalisation des projets de lois du pays par les services de la Polynésie française** : Philippe MACHENAUD, secrétaire général du gouvernement de la Polynésie française

Débat

PAUSE MIDI

13:30 **LA COMPÉTENCE DU LÉGISLATEUR POLYNÉSIE**

- **Étendue et limites du champ des lois du pays** : Hervé LALLEMANT-MOE, docteur en droit, chargé de cours à l'Université de la Polynésie française
- **Les lois de finances et de sécurité sociale** : Marc DEBENE, professeur émérite de l'Université de la Polynésie française, ancien recteur d'Université

Débat

14:30 **LE RÉGIME CONTENTIEUX DE LA LOI DU PAYS**

- **Le contrôle juridictionnel spécifique exercé par le Conseil d'Etat** : Jeannette BOUGRAB, conseiller d'État
- **Le contentieux des lois du pays : le point de vue des services contentieux du pays** : Sébastien LEBON, chef du département du contentieux du secrétariat général du gouvernement de la Polynésie française

Débat

PAUSE

15:45 **DROIT COMPARÉ (LES LOIS RÉGIONALES)**

- **La loi du pays en Nouvelle-Calédonie** : Mathias CHAUCHAT, professeur à l'Université de la Nouvelle-Calédonie
- **La loi régionale dans les Etats autonomiques** : Félicien LEMAIRE, professeur à l'Université d'Angers

Débat

CONCLUSION DE LA JOURNÉE